



155 Rue Léon Blum  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04 51 23 20 71

MISE A JOUR 21 JANVIER 2024

# PROGRAMME DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE MOTO A1 ET A2

## Objectifs

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et de la sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 pour conduire une moto de puissance inférieure ou égale à 35kw.

## Public concerné et prérequis

- Avoir 18 ans pour la catégorie A2 et 16 ans pour le permis de la catégorie A1
- Être titulaire de l' ASSR2 ou l'ASR
- Savoir lire et écrire la langue française

Dans le cas de certains handicaps, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence.

## Modalité d'admission

- Photos d'identité, permis de conduire (merci d'utiliser uniquement un photomaton agréé ANTS photos et signature numérique et de choisir l'option "e-photos")
- Carte d'identité, passeport ou carte de résident en cours de validité
- Justificatif de domicile (moins de 6 mois) si pas de justificatif en nom propre, apporter en plus la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation d'hébergement
- Attestation ASSR 2 (obligatoire pour les moins de 21 ans)
- Certificat individuel de participation à la journée d'appel
- (pour les 18/25 ans) - Attestation de recensement (pour les moins de 17ans)
- 2 enveloppes A5 timbrées
- 

L'élève doit être muni obligatoirement des équipements suivants :

- Bottes ou chaussures montantes maintenant les chevilles
- Pantalon (jean ou spécial moto ; jogging déconseillé)
- Blouson manches longues (cuir/coqué)
- Gants homologués normes européennes
- Casque homologué normes européennes avec 4 dispositifs réfléchissants

## Qualification des intervenants

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » du CCS « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.



155 Rue Léon Blum  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04 51 23 20 71

MISE A JOUR 21 JANVIER 2024

## Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias vidéo, tableau, feuille, stylo, livret grille code
- Véhicules de la catégorie A1 et A2 adapté à l'enseignement
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage dématérialisé
- Un accès illimité au code en ligne \*Disponible en dehors des horaires de formation
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques : livre et livret de code

## Programme de formation

*Épreuve Théorique Moto*, comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

1. Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
2. Le conducteur
3. La route
4. Les autres usagers de la route
5. La réglementation générale
6. Les éléments mécaniques liés à la sécurité
7. Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules
8. Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
9. Et enfin, les premiers secours

Pour obtenir l'ETM, vous devrez donner un minimum de 35 bonnes réponses sur les 40 questions posées.

*La partie pratique* consiste à suivre un programme axé sur quatre compétences.

- Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence est elle-même divisée en objectifs.

À l'issue de votre formation, votre enseignant décidera de vous présenter à l'examen pratique. Cet examen comprend une épreuve « hors circulation » et une épreuve « en circulation ».

## Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation réalisée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière avec un véhicule moto école, sur piste.

- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques sur le véhicule selon les thèmes d'évaluation.
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

Résultat attendu : Permis de conduire de la catégorie A2 ou A1



155 Rue Léon Blum  
69100 VILLEURBANNE  
Tel : 04 51 23 20 71

MISE A JOUR 21 JANVIER 2024

## **Tarif**

899€ Ttc pour plus d'informations contacter l'auto-école

## **Durée de la formation**

Obligation légale :

20 heures de leçons minimums au passage de l'examen pratique (15 heures si vous avez déjà le permis A1).

## **Amplitude horaire**

Horaires du bureau : Du lundi au vendredi de 15h-19h et le samedi de 10h-12h

Horaires des leçons de conduite voiture : Du lundi au samedi de 10h-20h

Horaires des leçons de moto : Du lundi au samedi de 9h à 19h

Horaires variables selon disponibilité de l'enseignant

## **Lieu de la formation :**

155 Rue Léon Blum 69100 Villeurbanne

## **Accessibilités aux personnes handicapées :**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier les possibilités de suivre cette formation, l'établissement quant à lui respecte les normes ERP en vigueur.

## **Modalités d'accès :**

**PUBLIC HANDICAPE** : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités)

**CONTENU** : selon la disponibilité des plannings des enseignants